



Communiqué de presse

26/03/2024

Elections européennes 2024

Inscription sur les listes électorales



© Adobe Stock

Les élections européennes 2024 auront lieu en juin prochain. Il reste encore un mois pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales. **L'élection aura lieu en un tour le dimanche 9 juin 2024.** A l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES PEUVENT DÉSORMAIS ÊTRE FAITES JUSQU'AU 6^{ÈME} VENDREDI PRÉCÉDANT UNE ÉLECTION.

Ainsi, en vue des élections européennes, pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1^{er} mai 2024 pour les **inscriptions en ligne**,
- au 3 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.

Si vous emménagez à Bitche, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale de votre commune. Il conviendra de présenter une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de votre domicile.

Si vous avez changé d'adresse à Bitche, signalez également ce changement au fichier domiciliaire.

PARTICIPATION AU DEPOUILLEMENT

Les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de Bitche et peuvent faire partie d'un bureau de vote à l'occasion de ce scrutin. Pour cela il faut faire acte de candidature auprès du service élections en Mairie de Bitche en écrivant à l'adresse : elections@ville-bitche.fr.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Une commission de contrôle des listes électorales composée de cinq conseillers municipaux titulaires et suppléants désignés par arrêté préfectoral N° 2024/DCL/4-92 en date du 11 janvier 2024 est en place. La commission de contrôle a pour rôle de statuer sur les recours administratifs et de contrôler la régularité de la liste électorale.

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme GROSS Cindy, Conseillère municipale
- M. BOUHADJERA Stava, Conseiller municipal
- M. AKSU Murat, Conseiller municipal
- M. VOGT Francis, Conseiller municipal
- Mme DELPLANCKE Erika, Conseillère municipale

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- M. HUVER François, Conseiller municipal
- Mme Virginie GODART, Conseillère municipale
- M. BERNHARDT Charles, Conseiller municipal
- Mme Josiane NOMINE, Conseillère municipale
- M. Pascal LEICHTNAM, Conseiller municipal

En vue des prochaines élections européennes, la commission de contrôle des listes électorales se réunira le 16 mai 2024 à 18h15.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie de Bitche

Lundi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Mardi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Jeudi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Lieu et accès

31, rue du Maréchal Foch
57232 Bitche

Renseignements complémentaires

03.87.96.00.13

mairie@ville-bitche.fr

www.ville-bitche.fr

CONTACTS PRESSE

Amandine Rat

Responsable du service communication

a.rat@ville-bitche.fr

+33.7.56.38.95.07





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre
situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile
de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie
de votre commune
le formulaire agréé
disponible sur les sites
interieur.gouv.fr
ou service-public.fr



Par Internet :

en vous rendant sur
service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française**
ou ressortissant d'un État membre
de l'Union Européenne ?

votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes
concernant les démarches électorales

Accédez directement
aux démarches



ou sur service-public.fr